

Mieux connaître mes droits



Vous êtes accompagné par un ESAT, un SAVS, un foyer, un IME...

Vous avez des droits comme tout le monde et des droits particuliers.

Il y a plein de droits différents :

- > Le droit d'aller et venir
- > Le droit de voter
- > Le droit à l'intimité
- > Le droit de donner son avis sur son projet et la vie de la structure...

Vous ne connaissez peut-être pas tous vos droits dans la structure, dans votre famille et dans la vie en société.

Ces droits ne sont pas toujours bien appliqués.

Cette formation vous présente et vous explique vos droits pour vous aider à les faire respecter.

L'ORGANISATION DE LA FORMATION

- > La formation dure 2 jours
- > Les formateurs s'appellent Dominique DUBOIS ou Isabelle GERARDIN ou Nastasia MONCHICOURT ou Fabrice GAUTHERON
- > Pour s'inscrire à la formation vous pouvez demander de l'aide aux professionnels qui vous accompagnent.
- > Pour vous, la formation est gratuite.
- > Elle est payée par votre établissement ou par un organisme qui paye des formations.
- > Les prix sont à la page 71

POURQUOI ?

- > Connaître vos droits
- > Pouvoir faire appliquer vos droits

DE QUOI VA-TON PARLER ?

- > C'est quoi un droit ?
- > C'est qui un citoyen ?
- > Les droits de tous les citoyens : droit de vote, droit de circuler librement,...
- > C'est quoi l'accessibilité ?
- > Les mesures de protections juridiques (tutelle, curatelle,...
- > Les droits et libertés des personnes accompagnées :
 - C'est quoi la bientraitance ?
 - C'est quoi la maltraitance ?
- > Vos droits dans la construction de votre projet personnalisé
- > Comment se faire aider quand vos droits ne sont pas respectés ?

POUR QUI ?

- > Pour des personnes accompagnées (adolescents ou adultes) par un établissement ou un service social ou médico-social
- > Pour des personnes qui ont choisi de participer
- > Groupe de 10 à 12 personnes

COMMENT ?

- > Le formateur donne des explications
- > Le formateur utilise des documents en facile à lire et à comprendre
- > Le formateur utilise des vidéos, des jeux,...
- > Il y a des discussions avec les autres personnes du groupe
- > Un professionnel de votre structure est présent pour vous aider après la formation à faire respecter vos droits